



Règlement du concours de paroliers 2025 Collèges & Lycées

“Paroles d’Amour”

Article 1 : Organisation du concours et présentation de l’Organisateur

L’Association Aznavour pour l’Amour est une association à but non lucratif qui a pour objet, tant en France qu’à l’étranger de promouvoir et développer les échanges culturels et artistiques, encourager la création littéraire et faire rayonner l’œuvre et l’histoire de Charles Aznavour. Elle propose un concours d’écriture amateur et gratuit intitulé “paroles d’amour”, en partenariat avec (...)

L’objectif de ce concours d’écriture est d’encourager la créativité artistique chez les jeunes. Chacune des participations réalisées par les jeunes a vocation à contribuer au renouvellement du paysage de l’écriture de chansons.

Ce concours est destiné aux jeunes collégiens et lycéens des établissements partenaires, sans limite d’âge ni géographiques.

Article 2 : Thèmes du concours

Chaque Participant peut proposer (...) participations maximum sur toute la durée du concours. Les textes peuvent être transmis à des moments différents, tant qu’elles respectent les dates et heures limites du concours. Le Participant devra inscrire sa/ses participation(s) dans l’une des thématiques données : (...)

Article 3 : Conditions de participation

3.1 Qui peut participer ?

Ce concours d’écriture est destiné à toute personne physique, mineure ou majeure, étudiant dans un établissement partenaire.

3.2. Durée et lieux

Le concours est ouvert sur une période de 4 mois, du 1er janvier au 1er mai 2025. La remise de prix aura lieu le 22 mai 2025, à laquelle tous les participants sont conviés pour présenter leur texte.

Toute participation enregistrée après ces périodes ne sera pas prise en compte par l'Organisateur.

3.3. Format de la proposition

Chaque Participant au concours pourra proposer (...) textes maximum sur toute la durée du concours. Les textes devront être fournis au format pdf, et ne pas excéder 2 pages en police 12, d'interligne simple. Le texte devra être rédigé majoritairement en français, cependant les inserts de langue étrangère sont tolérés, tant qu'ils n'excèdent pas 50% du texte. Le plagiat est interdit.

Participation au concours d'écriture

Pour concourir, les Participants doivent soumettre leur proposition par mail à aznavourpurlamour@gmail.com. Un mail de confirmation sera envoyé au Participant pour chaque participation reçue.

Garanties

Chaque Participant déclare être l'auteur des textes présentés ou être le représentant d'un auteur mineur, et garantit détenir les droits d'exploitation. L'association Aznavour pour l'Amour et ses partenaires ne pourront être tenus responsables du non-respect des droits d'auteur par le Participant, qui garantit l'Association Aznavour pour l'Amour et ses partenaires contre toute action intentée par un tiers et supportera seul les éventuels frais du litige ainsi que le montant des condamnations pécuniaires qui pourraient être prononcées à son encontre.

Article 4 : Modalités d'envoi des textes

Pour chaque participation, le Participant doit envoyer sa proposition au format pdf à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus, complétée d'un paragraphe de description du projet, de son titre, du nom et prénom du participant, ainsi que de sa date de naissance.

À l'auteur du texte, préciser

"Je suis l'auteur"

OU "Je publie pour le compte d'un auteur mineur". Informations complémentaires : En ma qualité de.... Le Participant doit alors remplir les champs suivants : Civilité, Nom et Prénom et Date de naissance de l'auteur mineur.

Pour chaque participation au concours de paroliers, le Participant reçoit un mail lui permettant de visualiser et de vérifier sa participation. Aucune modification ne peut être apportée à la candidature une fois le mail de confirmation reçu.

Article 5 : Non validité de participation

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, seront exclus du concours :

- Les indications d'identité dans le titre ou dans la description du texte,
- Les textes écrits en dehors de la période du concours,
- Les envois hors période de validité du concours,
- Les textes générés par intelligence artificielle
- Les textes n'ayant pas de rapport avec l'objet du concours,
- Les textes

En s'inscrivant au concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de ses œuvres respecte l'ensemble des législations en vigueur et, plus particulièrement, qu'elles :

- Respectent l'ordre public et ne soient pas contraires aux bonnes mœurs,
- Respectent les droits de propriété intellectuelle des tiers,
- Ne portent pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers,
- Ne contiennent pas de propos dénigrants ou diffamatoires.

Article 6 : Propriété intellectuelle

6.1. Garanties

Les Participants au concours garantissent que leurs œuvres sont originales et qu'ils disposent de l'intégralité des

droits de propriété intellectuelle attachés à l'œuvre leur permettant de les présenter au concours. Les Participants garantissent à l'association Aznavour pour l'amour et ses partenaires posséder toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation des textes transmis lors de la participation au concours.

6.2. Licence

L'Association Aznavour pour l'Amour souhaite bénéficier d'une licence de droits d'auteur (excluant toute utilisation commerciale) lui permettant de pouvoir exploiter les textes aux fins :

De les diffuser sur ses sites internet et dans le cadre de ses actions de promotion (non commerciale) et de communication (réseaux sociaux, presse, documents de promotion, rapports d'activité, présentations ou projections publiques, affichages, expositions, publications...)

De les promouvoir lors de la remise de Prix du 22 mai 2025.

Dans ce contexte, la licence suivante est concédée par le Participant à l'association Aznavour pour l'Amour. Le Participant concède à titre gratuit à l'Association Aznavour pour l'Amour et ses partenaires (à l'exclusion de toute société commerciale), ci-après nommés « les Concessionnaires », la licence non exclusive suivante, pour le monde entier et pour toute la durée de protection par le droit d'auteur, concernant les droits d'exploitation ci-après définis

6.2.1. Le droit d'adaptation comporte :

- a) Transposition d'une œuvre à un autre média : cela peut inclure l'adaptation d'un livre en film, en série, en pièce de théâtre, en œuvre musicale, en bande dessinée, ou encore en jeu vidéo.
- b) Modification du texte : l'adaptation peut également impliquer des changements dans le texte, comme des raccourcis, des réécritures, ou des ajouts pour s'ajuster à un nouveau format ou au public ciblé
- c) Traduction : transposition du texte original dans une autre langue.

6.2.2. Le droit de reproduction comporte :

- a) copie physique : la reproduction du texte par impression (ex. : livre, article, journal, brochure)
- b) copie numérique : le téléchargement et la numérisation d'un texte, que ce soit pour un livre électronique (e-book), un article en ligne ou tout autre format numérique, ainsi que toute duplication numérique
- c) reproduction partielle : citation du texte original

6.2.3. Le droit de représentation comporte :

- a) Le droit de représenter, faire représenter publiquement les textes en intégralité ou partiellement, par tout mode de communication existant ou à découvrir, par fil ou sans fil, notamment par radiodiffusion et télédiffusion, par tout réseau de communication électronique et de radiocommunication fixes et/ou mobiles (dont Internet, Intranet, téléphonie, etc.), publics ou privés, gratuits ou payants ;
- b) Le droit de présenter et d'autoriser la présentation publique des textes dans tout lieu public, notamment dans tout marché, festival, manifestation de promotion.

6.2.4. Le droit d'exploitation comporte :

L'auteur cède au concessionnaire le droit d'exploiter commercialement l'œuvre sous toutes ses formes, pour une durée et un territoire définis. Cela inclut, mais ne se limite pas à, la vente, la distribution, la diffusion et la communication au public de l'œuvre.

6.3. Engagements des Concessionnaires

Les Concessionnaires garantissent le respect des droits moraux attachés à chaque œuvre pour toute utilisation prévue au présent règlement. Ils s'engagent à ne pas transférer ou sous-licencier ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans l'accord préalable de son auteur. Les Participants autorisent les Concessionnaires à utiliser leurs noms, les textes transmis, leurs titres et leurs descriptions, à des fins de communication et de diffusion dans le cadre du concours, sur tous supports physique ou numérique, en excluant toute utilisation à caractère commercial.

Les Concessionnaires s'engagent à :

- Ne pas dénaturer les textes soumis dans le cadre du concours de paroles
- Respecter la paternité de l'auteur du texte en mentionnant systématiquement son nom lorsque le texte fera l'objet d'une reproduction ou d'une représentation.
- Les Concessionnaires s'engagent à informer dans les meilleurs délais le Participant de toute atteinte aux droits d'auteur portant sur les textes transmis par le Participant, et notamment de tout acte de contrefaçon dont ils pourraient avoir connaissance

En revanche, le Participant, ou l'auteur si le Participant n'en a pas le pouvoir, est seul habilité à agir en contrefaçon pour assurer la défense des œuvres produites et fera son affaire personnelle des frais engagés à ce titre.

Article 7 : Comité technique de sélection

Un comité technique prépare le travail du jury et écarte, le cas échéant, les participations ne répondant pas aux conditions de participation définies par le présent règlement.

Article 8 : Jury

La composition du jury est définie par l'Association Aznavour pour l'Amour. Il sera constitué de représentants des entités partenaires, de membres de l'association ainsi que des personnalités du monde de l'écriture et de la musique. Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux. Il statuera souverainement et aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis. Le jury sélectionnera 4 textes finalistes et 1 texte lauréat. Les critères esthétiques et techniques seront appréciés par le jury. Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La pertinence du texte par rapport au thème du concours
 - L'originalité du texte
 - La qualité esthétique du texte
 - La maîtrise de la langue française
- La cohérence avec le corpus musical de Charles Aznavour

Article 9 : Récompense des lauréats départementaux et régionaux

Chacun des participants est convié à la remise de Prix du 22 mai 2025.

Le lauréat se verra proposer un enregistrement en studio professionnel de son texte, mis en musique par des musiciens professionnels, ainsi qu'une promotion de cette chanson sur les plateformes de diffusion.

Les identités des lauréats du concours seront publiées sur les supports de communication de l'Association.

Article 10 : Réclamations

La participation à ce concours de paroles implique le plein accord des Participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Article 11 : Cas de force majeure

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou si les circonstances l'imposent, l'Association Aznavour pour l'Amour se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Les Participants seront prévenus. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 12 : Informatique et libertés

Les informations collectées par l'Organisateur sont traitées afin de permettre la participation au concours et la délivrance des récompenses, sur la base de l'exécution du contrat résultant de l'acceptation du présent règlement lors de la participation au concours. Ces informations sont destinées exclusivement à l'Organisateur, et ne sont transmises qu'à l'hébergeur de la plateforme mise en œuvre pour la réalisation du concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du concours ne pourront pas y participer. Les informations transmises lors de l'inscription au concours font l'objet d'un transfert de données au sein d'un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation de la Commission européenne. Elles seront conservées par l'Organisateur pendant une durée de trois (3) ans après la dernière interaction avec le Participant (à l'exclusion des données devant être conservées pour une obligation légale liée au respect du droit moral sur les textes : droit à la paternité). Les gagnants autorisent expressément l'Organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants. Cette autorisation ne peut être valablement donnée qu'à partir de 15 ans si le Participant est mineur. En deçà de cet âge, le Participant devra fournir à l'Organisateur une autorisation spécifique. Tout Participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant, ainsi que du droit à la limitation du traitement et de retirer son consentement, sur simple demande écrite à l'adresse ci-après : aznavourpourelamour@gmail.com .

Contacts et renseignements complémentaires :

Flavio Nervegna

Secrétaire général

+33611024161

flavio@aznavourpourelamour.com

